

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
AVERTISSEMENT	5
INTRODUCTION	7
PARTIE I	
LE JUGE DE L'UNION	17
CHAPITRE 1	
L'organisation des juridictions de l'Union	23
I. La composition des juridictions de l'Union	23
A. La Cour de justice	23
B. Le Tribunal	25
C. Le Tribunal de la fonction publique	26
II. L'aménagement interne des juridictions de l'Union	26
A. Le Président et le Vice-Président	26
B. Les formations internes et leur mode de fonctionnement	27
C. Les avocats généraux	30
D. Le personnel auxiliaire	31
CHAPITRE 2	
La répartition des compétences entre les juridictions de l'Union	33
I. Les attributions des juridictions de l'Union	34
A. La Cour de justice	34
B. Le Tribunal	35
C. Le Tribunal de la fonction publique	37
II. Les voies de contestation	37
A. Le pourvoi contre une décision du Tribunal devant la Cour de justice	39
1. La nature du contrôle	39
2. La procédure de contrôle	40
B. Le pourvoi contre une décision du Tribunal de la fonction publique devant le Tribunal	43
1. La procédure de contrôle	43

2. Le réexamen par la Cour de justice des décisions rendues par le Tribunal sur pourvoi contre une décision du Tribunal de la fonction publique	44
---	----

CHAPITRE 3

La procédure devant le juge de l'Union	47
I. L'introduction de l'instance	48
A. La présentation de la requête	48
1. Les exigences quant à la forme	48
2. Les exigences quant au fond	49
3. Les exigences quant aux délais	50
B. La représentation des parties	52
II. Le déroulement de l'instance	53
A. La phase écrite	53
B. L'éventuelle instruction	55
C. Les mesures d'organisation de la procédure	56
D. La phase orale	57
III. La conclusion de l'instance	58
IV. Les procédures spéciales	60
A. Le référé	60
B. L'intervention	63
C. Les demandes ou recours formés postérieurement à la clôture de l'affaire	65
1. L'opposition	65
2. La tierce opposition	66
3. La rectification des erreurs de plume ou de calcul, des inexactitudes évidentes et des omissions de statuer sur un élément des conclusions ou sur les dépens	66
4. L'interprétation	67
5. La révision	67

PARTIE II

LA PARTICIPATION DU JUGE DE L'UNION AU RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX DEVANT LE JUGE NATIONAL	69
--	-----------

CHAPITRE 1

L'encadrement de la soumission du contentieux de l'Union au juge national	71
I. L'autonomie institutionnelle et procédurale des États	72
II. L'équivalence dans la mise en œuvre des procédures nationales	74
III. L'effectivité du droit de l'Union	75

IV. Le régime de la responsabilité non contractuelle des États au regard du droit de l'Union	77
---	-----------

CHAPITRE 2

La procédure de coopération judiciaire entre juge de l'Union et juge national	83
--	-----------

I. Le champ d'application du renvoi préjudiciel	87
A. L'interprétation	87
B. L'appréciation de validité	90
II. La mise en œuvre du renvoi préjudiciel	93
A. Les organes de renvoi	93
B. Les conditions du renvoi	96
III. Les suites du renvoi préjudiciel	100
A. Les exigences quant à la recevabilité de la question préjudicielle	101
B. La détermination de l'étendue de la question préjudicielle	104
C. La procédure propre aux renvois préjudiciels	106
D. L'autorité de la chose jugée des arrêts préjudiciels	110
E. La portée rétroactive des arrêts préjudiciels	113

PARTIE III

LE RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX PAR LE JUGE DE L'UNION	117
---	------------

CHAPITRE 1

Le contentieux de la déclaration	119
I. Le recours en carence	119
A. Le droit et l'objet de la saisine	120
B. Les conditions de la saisine	123
C. Les conditions de la reconnaissance de la carence	124
D. Les suites du constat de carence	126
II. Le recours en manquement	126
A. Le droit de saisine	128
B. La procédure de saisine	130
C. L'objet de la saisine	133
1. La notion de manquement	133
2. Les tentatives de justification des États	135
D. Les suites de la saisine	137
1. Les suites en cours d'instance	137
2. Les suites à l'issue de l'instance	138

III. L'exception d'illégalité	141
A. L'objet de l'exception	141
B. Le droit de soulever l'exception	142
C. La condition d'utilisation de l'exception	143
D. L'effet de l'admission de l'exception	145
 CHAPITRE 2	
Le contentieux de l'annulation	147
I. Les titulaires du droit de saisine	148
A. Les requérants privilégiés et semi-privilégiés	148
B. Les requérants non-privilégiés	150
1. La notion de <i>personne physique ou morale</i>	151
2. Le critère de l'intérêt à agir	152
3. Le critère de l'affectation individuelle	153
4. Le critère de l'affectation directe	158
II. Le délai pour agir	160
III. L'objet du recours	160
A. La délimitation de la notion d'acte attaquant	160
B. Les problèmes particuliers soulevés par certaines catégories d'actes	166
IV. Les moyens invocables	168
A. L'incompétence de l'institution auteur de l'acte	168
B. La violation des formes substantielles	169
C. La violation des traités ou de toute règle de droit relative à leur application	170
D. Le détournement de pouvoir	172
V. La décision d'annulation et ses suites	172
A. L'acte est déclaré nul	172
B. L'acte est déclaré non avenu	174
 CHAPITRE 3	
Le contentieux de pleine juridiction	175
I. Le contentieux de la responsabilité non contractuelle de l'Union	175
A. Le droit et le délai de saisine	175
B. La compétence pour réparer	177
C. Les conditions de la réparation	179
1. La faute	180
2. Le dommage	183
3. Le lien de causalité	184

D. L'évaluation du dommage par le juge de l'Union	185
II. Le contentieux de la fonction publique de l'Union	185
A. La recevabilité des recours	186
B. Les particularités de la procédure	187
III. Le contentieux relatif aux droits de propriété intellectuelle	188
A. La procédure para-contentieuse préalable devant les chambres de recours des agences	189
B. Les particularités de la procédure devant le Tribunal	190
IV. Les autres contentieux de pleine juridiction	191
A. Le contentieux de la responsabilité contractuelle	192
B. Le contentieux de la répression	194
C. Le contentieux des différends entre les États membres	195
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	199
INDEX	201
INDEX DE LA JURISPRUDENCE CITÉE	203